



LIEGE ZONE 2
IILE - SRI

Service Opérationnel



COPIE

Département PRÉVENTION

Monsieur le Bourgmestre

de et à

Contact : BOTTE Catherine
Tél./GSM : 04/340.25.44
Fax : 04/340.25.55
Email : c.botte@iile.be

4000 LIEGE

À rappeler dans tout courrier :

Votre lettre du :	Vos références :	Nos références :	Annexe(s) :
S/O	S/O	01/34/1656/JFS/CBO	S/O

Objet : Immeuble de logements - Levé de manquements
Rue Maghin, 59 à 4000 LIEGE

Demandeur : GERON Claire
Rue Maghin, 59/0011 à 4000 LIEGE

Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons reçu ce 21 janvier 2018 un email avec un rapport de contrôle de l'exutoire de fumée réalisé le 18 janvier 2018 et des photographies prouvant le placement de la signalisation de l'exutoire de fumée.

Lors de cette inspection, nous avons constaté que l'ensemble des travaux demandés dans notre rapport du 19 mai 2017 (réf.: 01/34/1656/JFS/CBO) avaient été réalisés.

En conséquence, nous estimons que l'établissement présente un niveau de sécurité incendie satisfaisant pour l'activité y exercée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en l'expression de notre parfaite considération.

L'Agent Technicien en Prévention Incendie,

BOTTE Catherine

Le Responsable du Département,

Maj. SOUGNE Jean-François ir.

Capt. Charbon L

P.o. Le Commandant de zone,

Col. SCEVENELS Luc ir.

Maj. CHARPENTIER Christophe



Département PRÉVENTION

Monsieur le Bourgmestre

Contact : BOTTE Catherine
Tél./GSM : 04/340.25.44
Fax : 04/340.25.55
Email : c.botte@iile.be

de et à

4000 LIEGE

À rappeler dans tout courrier :

Votre lettre du : S/O	Vos références : SSSP21819	Nos références : 01/34/1656/JFS/CBO	Annexe(s) : S/O
--------------------------	-------------------------------	--	--------------------

**Objet : Immeuble de logements
Rue Maghin, 59 à 4000 LIEGE**
**Demandeur : GERON Claire
Rue Maghin, 59/0011 à 4000 LIEGE**

Monsieur le Bourgmestre,

Nous faisons suite à votre courrier du 8 mai 2017 ou en effet une coquille s'y est glissée, il faut lire que les recommandations du point 3 à savoir Mesures de prévention incendie à mettre en place et non le point 2.

Ce rapport ne prend pas en compte les précédents rapports dont vous parlé car celui du 26 mai 2016 stipule que rien n'est fait et celui du 21 mai 2013 concerne le même bâtiment mais un ancien propriétaire. Nous avons donc refait un rapport complet pour que le nouveau propriétaire puisse bénéficier de toutes nos remarques.

De plus, nous avons reçu un rapport d'attestation de placement des portes résistante au feu dans tout le bâtiment. Les points 5.1 (compartimentage) et 5.2 (résistance au feu) de notre précédent rapport du 24 mars 2017 (réf. 01/34/1656/JFS/CBO) ont trouvé une suite adéquate.

Nous émettons donc un avis favorable conditionné à la mise en place d'un exutoire de fumée (5.3) et de sa signalisation (5.4) comme émis dans notre précédent rapport susmentionné.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en l'expression de notre parfaite considération.

L'Agent Technicien en Prévention Incendie,

BOTTE Catherine

Le Responsable du Département,

Maj. SOUGNE Jean-François ir.

Le Commandant de zone,

Col. SCEVENELS Luc ir.